Bulletin de liaison hebdomadaire de la section des B-du-R du SNUipp - 0,76 euros - 2, square Cantini 13006 Marseille - Tel 0491296030 - Fax 0491296032 - snu13@snuipp.fr

Dossier :
Le SNUipp-FSU 13
Qui, quoi, quand et où?
Pages 5, 6, 7 et 8

Bouches-du-Rhône :
CTSD de rentrée…
Un manque d'ambition
Page 9

Education :
Une rentrée sous l'autoritarisme du ministre
Page 10

SNUipp FSU 13

INFO Hebdo

U. F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN
Fédération Syndicale Unitaire

SNUipp
N°701
5 septembre 2018
ISSN 07638086

Bonne année 2018-2019 !

Avec le SNUipp-FSU !

SNUipp infos
Pour la salle des maîtres, une affichette sur les rendez-vous de carrière

Les chantiers de la Fonction publique

Les quatre chantiers de la Fonction publique (dialogue social, mobilité, salaire et contractualisation) s'inscrivent dans la réforme de l'Etat voulue par le gouvernement. Sous couvert d'établir « un nouveau contrat social avec les agents publics », il prépare une refonte profonde de la Fonction publique en détricotant le statut de ses agents, ce qui ne sera pas sans conséquences sur la qualité des services publics. Pour ce qui est du dialogue social par exemple, la volonté affichée serait de réduire le nombre d'instances afin d'être plus efficaces (voir pétition).

L'objectif affiché par le gouvernement est la réduction de la part de la dépense publique dans le PIB de 4 points d'ici à 2022, la suppression de 120 000 emplois de fonctionnaires.

Pas de vacances pour Cap22 à l'éducation nationale...
L'opération « CAP22 » lancée par le gouvernement sur l'avenir de la Fonction publique se traduit par des annonces ministérielles unilatérales concernant l'éducation nationale et ce en plein été... Un nouvel exemple du peu de cas que le gouvernement fait du dialogue social avec les représentants des personnels.

Le Premier ministre a en effet fait état le 2 août dernier, par communiqué, des orientations décidées pour l'éducation nationale.

Il confirme une orientation que la FSU ne partage pas : fusion des académies qui risque de dégrader le service public et qui préfigure une régionalisation accrue de la politique de l'éducation nationale, profilage des postes, développement des parts individualisées des rémunérations…, autant de fausses solutions aux problèmes d'attractivité des métiers de l'enseignement.

D'autres mesures restent floues : « pré recrutements », moyens et modalités pour la formation continue, définition de la « RH de proximité », architecture de la formation initiale des enseignants. Pour prétendre répondre aux enjeux, le gouvernement choisit des projets axés sur l'individualisation des personnels, une gestion plus technocratique du système éducatif donnant de plus en plus de poids au local.

Le gouvernement évite de répondre à bien des questions comme celle des moyens à mettre en œuvre : créations de postes nécessaires, revalorisation des conditions de travail, des rémunérations, véritable développement de la formation initiale et continue. Pour la FSU la qualité du service public d'éducation est indispensable pour réduire les inégalités sociales et territoriales.

Porteuse depuis toujours d'un réel projet éducatif au service de la réussite de tous les élèves, et défendant l'expertise professionnelle des personnels, enseignants et non-enseignants, et leurs métiers, la FSU demande au ministre de L'éducation à être reçue dès la rentrée pour faire le point sur ces mesures, et l'ouverture de discussions avec les organisations syndicales sur chacun de ces sujets.

Avec le SNUipp-FSU,
imposer de meilleurs salaires.

Changeons l'école, votons !

La FSU dénonce la nouvelle attaque du gouvernement contre les retraité-es

Le Premier ministre vient d'annoncer la fin de l'indexation des pensions sur les prix. Au nom de la « maîtrise des dépenses » et pour « privilégier la rémunération de l'activité et rompre avec l'augmentation indifférenciée des allocations ». L'abandon de l'indexation sur les salaires au profit de l'indexation sur les prix mise en œuvre par les précédentes réformes des retraites a déjà porté un coup rude aux retraité-es puisque leur pension se dévalorise par rapport au revenu des actifs.

Après le gel des pensions en 2018, la revalorisation sera de +0,3% en 2019 et 2020 alors que l'inflation est de 2,3% en un an. Cette nouvelle attaque contre les retraité-es s'ajoute à une série de mesures régressives qui ont déjà sérieusement dégradé leur pouvoir d'achat.

La FSU rappelle que la hausse de 1,7 point de la CSG depuis janvier 2018 se traduit par une perte moyenne de 500€ par an pour 9 millions de retraité-es.

Retraites : quelles perspectives pour les enseignants du premier degré ?
En 2016, près de 6 800 enseignants du premier degré public sont partis en retraite avec une pension mensuelle brute moyenne de 2 002 euros. En raison des réformes successives (décote, trimestres requis,…), l'âge moyen de départ s'accroit chaque année, il était de 59,2 ans en 2016.

Le nombre de départs avec décote est important chez les enseignants du premier degré. En 2016, 31 % sont partis avec une décote moyenne d'environ 150€ (13% dans la Fonction publique d'Etat). Les enseignants préfèrent sacrifier une partie non négligeable du montant de leur pension plutôt que de poursuivre leur activité quelques années de plus. Cet état de fait est extrêmement préoccupant pour l'avenir car l'âge de départ va obligatoirement reculer chaque année.

Réforme des retraites 2019 : des perspectives inquiétantes
Au-delà des annonces générales qui prévoient la fin du système par répartition, les modalités de mise en œuvre de la future réforme laissent présager un impact très négatif pour les fonctionnaires. Le risque est grand d'un calcul très défavorable si aucune mesure spécifique n'est prise en compte : c'est l'ensemble des cotisations versées tout au long de la vie active qui servirait à calculer le montant de la pension. Cela mettrait fin au calcul qui se fait actuellement sur les six derniers mois, ce serait la fin de la fonction publique de carrière. La faiblesse des salaires de début et de milieu de carrière réduirait considérablement le montant des pensions.

Par ailleurs, si la future réforme prévoit d'inclure les indemnités dans le calcul de la pension de retraite (ce qui serait plutôt positif), cette mesure n'aura que peu d'impact pour les enseignants du 1er degré dont les indemnités ne représentent en moyenne que 7% de leurs revenus par rapport à la moyenne de 23% d'indemnités perçues par l'ensemble des fonctionnaires.

Les choix politiques consistant à refuser d'augmenter la part des richesses pour financer les retraites en privilégiant la diminution des dépenses aboutira mécaniquement à un appauvrissement des retraités.

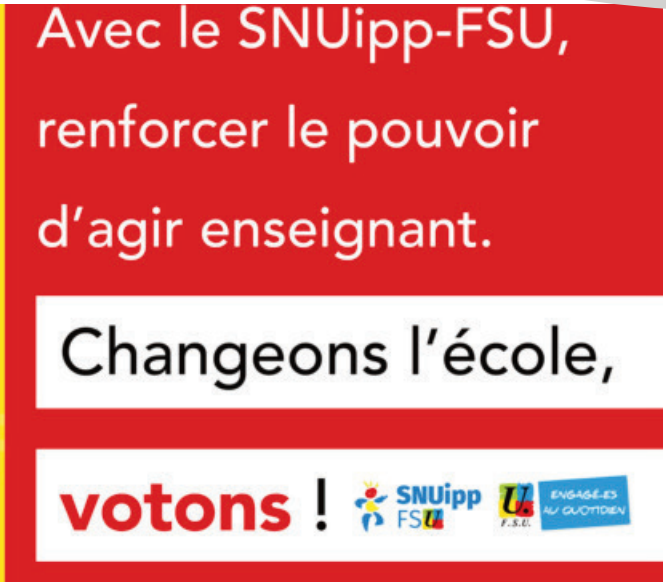

Le secrétariat du SNUipp-FSU 13 : de gauche à droite Claire BILLES (secrétaire générale) Virginie AKLIOUAT, Laurence BAUSSANT, Frédéric BERTET, Barbara MIRET (secrétaires adjoint-e-s)

Sommaire

Page 2 : Infos nationales
- Les chantiers de la Fonction Publique
- La FSU dénonce la nouvelle attaque contre les retraité-es

Page 3 : Edito

Page 4 : CAPD
- Mouvement et affectations de l'été
- RdV de Carrière et CAPD de recours
- Prime REP+
- Pétition pour le respect de nos droits : Pas touche aux CAP et CHSCT !

Pages 5, 6, 7 et 8 : Dossier
- Le SNUipp-FSU 13 : qui, que, quoi, quand, où ?

Page 9 : Bouches-du-Rhône
- Direction d'école
- CTSD de rentrée : un manque d'ambition pour la réussite des élèves

Page 10 :
- Se syndiquer, c'est utile !
- Bulletin d'adhésion

Page 11 : Education
- Une rentrée sous l'autoritarisme du ministre : Programmes, Evaluations, Animations pédagogiques, CP et CE1 à 12, Redoublement

Page 12 :
- Elections professionnelles

Edito

Cette nouvelle année scolaire va comporter plusieurs enjeux d'importance concernant notre système de retraite, la Fonction Publique, mais aussi nos salaires, carrières ou encore l'exercice de notre métier. Face à tous les changements qui s'annoncent, nous pourrions être tentés de prendre le Président à partie lorsqu'il nous méprise en qualifiant les français de « gaulois réfractaires aux changements ». Mais comment accepter un changement de programmes, pourtant plébiscités par la profession, durant l'été et pour lesquels aucun document d'accompagnement n'est disponible. La multiplication des changements de programmes apporte-t-elle un bénéfice aux élèves ou sert-elle uniquement l'égo des ministres ? Qu'il s'agisse de ces programmes ou d'évaluations multiples, ils visent à déposséder les enseignants de leurs savoirs faire et à former non de futurs citoyens autonomes mais plutôt des obéissants dotés de nombreux réflexes. La stratégie est de réduire chacun, PE comme élève, à un rôle d'exécutant. Dangereux tout ça, que ce soit pour le présent ou le futur de notre société...

Réduire le pouvoir d'agir de la profession passe aussi par sa division : ça a commencé avec le système de promotions, ça va continuer par la prime de 3 000 €, uniquement en REP+, dont les deux tiers seront attribués « au mérite » selon des critères encore flous et dont on attend des précisions...

Diviser les personnels, c'est peut-être aussi le but du rapport de deux députées LREM, publié lui aussi en plein été et qui préconise les fusions des écoles maternelles et élémentaires pour réorganiser toute la scolarité entre 3 et 16 ans à grand renfort de création de statut de directeur ! Ce nouveau statut s'appuierait, entre autre, sur l'aide des secrétaires du collège de secteur, alors qu'on sait ces personnels déjà insuffisants en nombre pour gérer les tâches du seul collège... Ce rapport induirait un nouveau rôle aux directeurs d'école, voire leur manipulation, comme le souligne un article fort pertinent de Libération intitulé « Les directeurs d'école, futurs pilotes d'une fusion école maternelle et élémentaire ? ».

Bref, après la mise en concurrence des personnels, la mise en concurrence des écoles... Dangereux aussi. Et il faudrait accepter ça ? Comme accepter aussi les projets qui visent à « changer la vie des enseignants », notamment en termes de règles de gestion des personnels, qu'il faudrait assouplir, etc, etc...

Effectivement, beaucoup de changements sont annoncés et il va falloir y regarder de près, tranquillement, posément, ne pas se laisser emporter par le rythme médiatique gouvernemental. Les avalanches de mesures imposées, c'est aussi une tactique.

Vous informer, vous alerter, vous défendre, c'est là notre mission, aujourd'hui, demain, comme hier. C'est aussi de rassembler, encore plus en ces temps d'élections professionnelles où certains pourraient être tentés par la division. Ça n'est pas le moment ! Il y a trop de défis à relever !
Permanence, stages, RIS, tournées d'écoles... parlons-en pour agir, ensemble !

Mouvement et affectations de l'été

Les fermetures de postes au CTSD du 11 juillet entravant les procédures de repli , les dédoublements des CP-CE1 annoncés à 12 passés 15, faute de moyens, les affectations provisoires revues jusque fin juillet, les changements d'affectation de certains stagiaires, 26 collègues sans affectation rattachés administrativement sur des postes brigades départementales en attente d' affectation : nous avons été alerté par ces situations mettant à mal les enseignants comme les organisations des écoles , les collègues demandant des réponses en cette dernière semaine des vacances : où-comment faire sa rentrée ?

C'est en audience intersyndicale du 28 août que nous avons eu quelques réponses : les 26 enseignants rattachés administrativement sur des postes de brigades départementales seront contactés et nommés par la DP sur des postes disponibles de fin août jusqu' au 10 septembre.

Les échanges-permutations de quelques postes de PFSE relèvent d'une décision académique cet été mais nous n'en connaissons pas les critères.

Malgré nos interventions répétées, les situations particulières de jeunes collègues T1, T2 nommés parfois à plus d'une heure de leur domicile engendrant des situations critiques de vie familiale, n'ont pas trouvé de suites favorables ; Le Secrétaire Général et la DP vont y être attentifs et rappellent que si il y a des « maigres » possibilités de réaffectations, celles ci seront revues selon les barèmes.

Nous n'avons pas encore les résultats des dernières possibilités d'ineat-exeat, mais les possibilités restent minces pour satisfaire les demandes de rapprochement de conjoint.

Des aspects quantitatifs et qualitatifs de conditions de rentrée que nous avons dénoncé le 30 aout, lors du GT CTSD de rentrée

Rendez-vous de carrière et CAPD de recours

Le rendez-vous carrière effectué en 2017-2018 a fait l'objet d'un compte-rendu d'appréciations par l'IEN. Au cours de cette même année scolaire, il a été communiqué à l'enseignant qui a pu formuler des observations (dans un délai de 3 semaines). L'appréciation finale de la « valeur professionnelle » prise par l'IA-DASEN sera notifiée dans les deux semaines après la rentrée scolaire de septembre 2018. Dans un délai de trente jours, le collègue pourra en demander la révision si celle-ci ne lui convient pas par un recours gracieux auprès de l'IA-DASEN. En cas de réponse défavorable de l'IA-DASEN, il pourra alors saisir la CAPD "Recours" à nouveau dans un délai de trente jours. Cette CAPD sur ces demandes de révision devra se tenir préalablement à la CAPD des "promotions à l'avancement différencié" qui doit se dérouler avant la fin du mois de décembre 2018. Pour l'heure, nous n'avons pas encore de calendrier pour ces CAPD.

Prime REP+

Sur les 3 000 euros promis, 1 000 seront versés au cours du 1er trimestre à tous les personnels affectés en REP+.

Les 2000 € restant seraient distribués sous la forme d'une part variable non définie à ce jour mais qui prendrait en compte « la valorisation de l'investissement collectif des équipes » et « la possibilité d'un adossement d'une partie de cette indemnité aux progrès des élèves et à l'accomplissement de projet d'école et d'établissement qui y contribue ».
C'est donc bien l'introduction d'une rémunération au mérite que le ministre entend mettre en place.

Pétition pour le respect de nos droits :
PAS TOUCHE AUX CAP ET CHSCT !

Le gouvernement a présenté aux organisations syndicales représentatives ni plus ni moins qu'un projet de « suppression du paritarisme » afin de faciliter une « déconcentration managériale » de la Fonction publique.
Il envisage une possible disparition des CHSCT (comités hygiène, sécurité, conditions de travail) en les fusionnant avec les CT. La disparition des CHSCT ouvrirait la porte au non respect par les employeurs publics de leurs obligations en matière de santé et sécurité au travail.
Il a l'intention également de supprimer les compétences des représentants des personnels dans les CAP (commissions administratives paritaires) en prévoyant de ne plus les consulter sur :
• les projets de mouvement des personnels,
• les listes d'aptitude et tableaux d'avancement annuels nominatifs,
• certaines sanctions disciplinaires...
Cela donnerait davantage de marge de manœuvre aux chefs de service et d'établissement. Cette volonté gouvernementale de contourner les élus des personnels est en contradiction avec le statut qui prévoit notamment que les fonctionnaires participent, par l'intermédiaire de leurs représentants, à leur gestion collective et à l'organisation des services publics.
Ces orientations sont en rupture avec le travail réalisé actuellement par les représentant.e.s et les élu.e.s des personnels pour améliorer les conditions de travail, garantir l'égalité de traitement, proposer des améliorations et protéger les
personnels de l'arbitraire de hiérarchies ou des erreurs de l'administration.
Nous refusons ces projets et demandons le respect et l'amélioration de nos droits.
La pétition est en ligne sur le site de la FSU : http://www.fsu.fr/Petition-pour-le-respect-de-nos-droits-PAS-TOUCHE-AUX-CAP-ET-CHSCT.html

Le SNUipp-FSU 13 : qui, que, quoi, quand, où ?

Si vous êtes nombreuses-eux à nous contacter, vous ne pouvez pas toujours mettre un visage ou une fonction derrière chacun-e. C'est pourquoi nous avons décidé de vous présenter le fonctionnement et l'équipe du SNUipp-FSU 13 qui met tout en œuvre pour répondre au mieux à vos besoins et concrétiser nos exigences syndicales.

Le SNUipp-FSU 13 c'est :

• Un syndicat à vos côtés au quotidien pour toutes les questions liées au paritarisme (promotions, mouvement, commission de réforme..).

• Un syndicat qui mène une réflexion sur le métier pour le faire évoluer : c'est le rôle de nos « commissions ».

• Un syndicat qui œuvre à un rôle de l'Ecole faisant évoluer la société : c'est le «syndicalisme de transformation sociale». Former des citoyens éclairés, autonomes pour une société plus humaine et plus juste.

Pour cela :

• Nous sommes présents dans toutes les instances départementales et académiques.

• Le travail en commissions permet une réflexion collective pour étayer les dossiers, élaborer des stages dont vous connaissez tou-te-s la qualité.

• Nous sommes très présents dans toutes les instances de la FSU, fédération qui nous permet de porter plus fort toutes nos revendications fonction publique ou interprofessionnelles : salaires, retraites, loi travail…

U. F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

SNUipp FSU 13

Mais le SNUipp-FSU, c'est d'abord être à vos côtés, au quotidien !

Pour cela vous pouvez joindre

la permanence du SNUipp-FSU 13

Ouverte du lundi au vendredi de 13h à 17h30

04.91.29.60.30

Mail : snu13@snuipp.fr

Facebook : SNUipp-FSU 13

Ou l'un-e de nos représentant-e-s sur le terrain

(Liste et coordonnées page 7)

Un accueil téléphonique sera assuré le matin, de 10h à 12h, par la secrétaire qui prendra vos messages. Un(e) militant(e) vous rappellera l'après-midi.

Virginie Akliouat

Luc Alessio

Carole Allione

Christine Balzano

Bénédicte Zanca

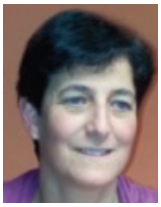
Christel Villette

Des permanences spécifiques :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Retraites CHSCT	Permanence Néo ESPE d'Aix en Pce Action sociale ASH Commission de réforme Education Prioritaire	Permanence Néo ESPE de Marseille Les membres du groupe de travail CAPD répondent à vos questions Brigades	Psychologues de l'EN AVS-AESH ASH

Corinne Vialle

Elisabeth Teissier

Les commissions internes du SNUipp-FSU13

Le SNUipp-FSU travaille tous les matins sur les dossiers paritaires, c'est à dire tout ce qui concerne votre carrière : mouvement, promotions…pour vous apporter les meilleures réponses mais conduit aussi sa réflexion sur le métier, car nous portons un projet pour l'Ecole conçu avec vous.

Pour cela, nous travaillons en commissions thématiques où tous les syndiqués peuvent s'inscrire : Débuts de carrière, CHSCT, , Education Prioritaire, Direction d'école, ASH, Maternelle, Lutte contre l'extrême droite, Affaires marseillaises, Retraite...

Alain Santacroce

Fabienne Rochat

Jean-Claude Renault

Pascal Prélorenzo

Barbara Miret

Marine Barrieu

Laurence Baussant

Philippe Béatrix

Frédéric Bertet

Claire Billès

Les référents des sections locales du SNUipp-FSU 13 Année scolaire 2018-2019

Mélina Cabasse

SOUS-SECTIONS	REFERENT.E	ECOLE	TEL ECOLE
AIX	ALFONSI François GENERAU Anne-Sophie	Jules PAYOT Elem Alphonse DAUDET Appli	04 42 20 00 61 04 42 23 06 60
ARLES	BILLES Claire MASSE Valérie BRIDAULT Mattieu	JEAN BUON - LA ROQUETTE Mat LES MAGNARELLES Mat ANAIS GIBERT Mat	04.90.93.97.32 04.90.93.97.20 04.90.93.97.14
AUBAGNE	BAUSSANT Laurence	NELSON MANDELA Elem	04.42.84.06.08
BERRE	BALZANO Christine	FREDERIC MISTRAL Elem	04.42.74.34.30
CHATEAURENARD/NOVES/ ST REMY/TARASCON	BLASZCZYNSKI Vincent AUSSOURD Didier	GABRIEL PERI Elem – Chateaurenard L'ESPELIDO Mat - Boulbon	04 90 24 35 22 04 90 43.95.25
CÔTE BLEUE	BRAËMS Véronique	M.MAURON Mat - Chateauneuf les M.	04.42.79.89.02
GARDANNE/FUVEAU/TRETS	BARRIEU Marine CIRASARO Miranda DIEZ Michèle	ROUSSET Elem JACQUES PREVERT Elem VELINE mat	04.42.29.02.19 04.42.58.33.94 04 42 58 22 30
ISTRES	CARAYON Chantal	JACQUELINE AURIOL Mat	04.42.55.50.40
LA CIOTAT	DOUZENEL Régine GAILLARD Laurence	LES MATAGOTS Collège ROGER LE GUEREC Elem	04.42.98.10.40 04.42.08.51.30
LAMBESC/SENAS/MALLEMORT	VILLETTE Christel MERINO Sarah	JOLIO CURIE Mat JULES FERRY Elem – La Roque d'Anthéron	04.90.59.41.36 04 42 50 40 22
MARIGNANE	MARTINEZ Sophie	GUYNEMER 2 Elem	04.42.09.73.26
MARSEILLE 1.2.3èmes	BERTET Frédéric	BUSSERADE – MASSENA Elem	04.91.08.99.04
MARSEILLE 4.5.6.7èmes	PRELORENZO Pascal MIRET Barbara	FRAISSINET Elem NEUVE STE CATHERINE Mat	04.91.48.07.31 04.91.54.08.30
MARSEILLE 8.9èmes	VIALLE Corinne ZANCA Bénédicte	LE ROUET Elem LA SOUDE Mat	04.91.79.16.41 04 91 40 29 87
MARSEILLE 10.11.12èmes	CAPUL Gilles	LES CAMOINS Elem	04.91.43.10.29
MARSEILLE 13.14ièmes	ALLIONE CAROLE FOURNIER SEBASTIEN	CANET AMBROSINI Mat BUSSERINE Elem	04.91.67.35.52 04 91 98 32 96
MARSEILLE 15.16èmes	SANTIA Ophélie	ST ANTOINE PALANQUE Mat (Brigade)	04.91.65.68.28
MARTIGUES	DUSSOL VALÉRIE GRIMAUD FREDERIC GUINAUDEAU MYRIAM	ST PIERRE Elem HENRI TRANCHIER Elem TOULMOND LUCIEN Elem (Brigade)	04 42 81 49 42 04.42.80.56.16 04 42 80 51 33
MIRAMAS	LLOBET SOPHIE	VINCENT VAN GOGH Elem	04.90.58.24.06
PEYROLLES	CHAREYRE-FRANCO VALERIE	ROBERT VERRIER Elem - Rognes	04.42.50.14.94
PORT ST LOUIS/ PORT DE BOUC	AGNOLI Valérie	DANIELE CASANOVA Mat	04 42.86.01.32
ST MARTIN DE CRAU	BEATRIX PHILIPPE	MARCEL PAGNOL Elem	04.90.47.12.36
SALON	ESCANDE BÉATRICE AKLIOUAT VIRGINIE	LURIAN 2 Elem BASTIDE HAUTE Elem	04 90 53 12 90 04 90 53 52 76
VITROLLES	DORE CHRISTOPHE	JEAN JACQUES ROUSSEAU Elem	04.42.89.25.10
DEBUT DE CARRIERE	CABASSE MELINA MERINO SARAH	ESPE MARSEILLE ESPE AIX EN PROVENCE	06 48 73 27 95 06 70 63 91 11
RETRAITES	BREMOND Alain MESSAOUDI Jean	Les lundis à la section ou sur RV	04.91.29.60.30

Alain Brémond

Marcel Del Gatto

Christophe Doré

Sarah Mérino

Jean-Olivier Marie

Gérard Leidet

Béatrice Escande

Régine Douzenel

Le SNUipp-FSU 13 vous représente dans chaque instance et y défend vos droits !

Les Comités Techniques

Ils concernent les postes, les ouvertures / fermetures de classes, ils ont lieu 3 fois par an en février, fin juin et à la rentrée.
Vos représentant-e-s SNUipp-FSU 13 au CTSD :
V. Akliouat, L. Baussant, F. Bertet, C. Billès, C. Vialle.

Les commissions de réforme :

Elles concernent les collègues atteints de problèmes de santé graves, invalidants, il y en a environ une par mois, Laurence Baussant y assure la présence du SNUipp-FSU 13.

La CPAS Commission Paritaire d'Action Sociale

Attributions de diverses aides sociales envers tous les personnels de l'EN : prêt à taux 0, aide financière suite RV avec assistante sociale. En général le 1er mardi de chaque mois. Contact : Christine Balzano et Sarah Mérino

Les commissions administratives paritaires

Elles concernent les personnels.
il y en a en janvier pour les promotions, en mars pour les stages longs, congés formations, inscriptions sur listes d'aptitudes, en mai et juin pour les nominations. Toute l'année un groupe de travail CAPD se réunit avec l'Administration
Vos élu-e-s SNUipp-FSU : Christel Villette (Responsable CAPD), Luc Alessio, Carole Allione, Laurence Baussant, Claire Billès, Chantal Carayon, Christophe Doré, Corinne Vialle.

Le CHSCT Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail

Information, conseil et action sur tout ce qui concerne vos conditions de travail.
Vos déléguées SNUipp-FSU au CHSCT 13 :
Béatrice Escande, secrétaire du CHSCT 13 (secretaire.chsct13@ac-aix-marseille .fr - 06.20.77.36.62), Laurence Baussant et Claire Billès.

DES VALEURS PARTAGÉES

Créé et géré par des enseignants, le CME répond depuis un demi-siècle aux besoins de tous les personnels du monde de l'éducation.

Fondé sur des valeurs de confiance réciproque et de proximité, le Crédit Mutuel Enseignant a développé une offre de bancassurance sur mesure. Il place depuis toujours la qualité du service et la satisfaction du client au cœur de ses préoccupations.

83 ADRESSES POUR RESTER PROCHE OU QUE VOUS SOYEZ

www.cme.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Enseignant

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 34 rue du Wacken, 67913 Strasbourg Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés B 588 505 354, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, intermédiaire en opérations d'assurances sous le N° Orias 07 003 758 consultable sous www.orias.fr proposant des contrats d'assurance de ACM IARD SA et ACM VIE SA, régies par le code des assurances.

Réf. : 90.02.06. Janvier 2016 – Crédit photo : PlainPicture/Fancy/Images.

QUAND LA BANQUE DES ENSEIGNANTS LES ASSURE, ÇA CHANGE TOUT.

CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE

1, Boulevard Sakakini - 13004 MARSEILLE
Tel : 0 820 025 649 - Courriel : 07901@creditmtuel.fr

6, Place Jeanne d'Arc - 13100 AIX-en-PROVENCE
Tel : 0 820 300 185 - Courriel : 0790101@creditmutuel.fr

20 Bd Saint Roch - 84000 AVIGNON
Tel : 0 820 226 990 - Courriel : 0790102@creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Enseignant

Direction d'école : le SNUipp-FSU toujours à l'offensive !

L'année 2017-2018 aura été marquée par une forte dégradation des conditions de travail des directrices et directeurs d'école, en grande partie due à la suppression des aides administratives à la direction d'école (AADE).

Dès le mois de septembre 2017, le SNUipp-FSU 13 a été à l'initiative de l'intersyndicale dénonçant cette suppression. Des RIS direction d'école se sont tenues dans les différents secteurs géographiques du département en octobre. Le SNUipp-FSU 13 a mis à disposition des outils pour communiquer sur la surcharge et sur la disparition AADE : visuels, affichage, motion de conseil d'école, lettre au maire, au DASEN, aux parents, fiche santé sécurité au travail, pétition intersyndicale. Il a soutenu une campagne en direction du Ministère pour dénoncer l'augmentation de la surcharge de travail.

Il a organisé le 28 mai les états généraux départementaux de la direction d'école, journée lors de laquelle les collègues ont pu faire remonter leurs priorités, dont :
- la nécessité d'une augmentation du temps de décharge, en particulier prenant en compte l'accueil d'élèves à besoins particuliers,
- le besoin d'aides à la direction statutaires et pérennes ainsi que de moyens humains supplémentaires dans les services partenaires (médecins, assistantes sociales…)
- le besoin d'une bien meilleure reconnaissance institutionnelle et financière de la fonction.

Dans le cadre du CHSCT 13, il a obtenu en avril 2018 la réactivation du groupe de travail « conditions de travail des directeurs d'école ». Il a demandé à l'administration de réitérer le diagnostic

effectué en 2013 et a obtenu le 22 juin 2018 que cette enquête comprenne aussi des questions :
- sur l'évaluation des outils mis en place dans le cadre de la simplification des tâches,
- sur les besoins en formation,
- sur la charge de travail,
- sur la difficulté du travail.

Lors du CHSCT du 3 juillet 2018, le SNUipp-FSU13 a demandé que la diffusion de cette enquête soit prévue dès l'automne.

Suite au mouvement spontané des directeurs qui s'est mobilisé fin juin, le SNUipp-FSU13 a décidé de participer à la réunion du 4 juillet aux Milles. En présence de plusieurs dizaines de collègues, le constat d'une souffrance au travail est flagrant. Pour autant, les directrices et directeurs présents restent très attachés à leur métier, souhaitent le faire dans de bonnes conditions et être reconnus grâce à une revalorisation salariale. La question du statut, auquel le SNUipp-FSU n'est pas favorable, a été abordée sans pour autant rentrer dans les revendications.

Dès cette rentrée, le SNUipp-FSU continuera ses actions pour la direction d'école en organisant le 27 septembre des états généraux nationaux auxquels se rendront plusieurs collègues du département. Le rapport rendu cet été et préconisant, entre autre, la créations d'écoles plus grandes, primaires, sera bien sûr à l'ordre du jour !

Après le 16 pages « Quelle direction pour l'école ? » paru en juin, il envoie à la profession un 8 pages Fenêtre sur Cours spécial direction.

Le SNUipp-FSU 13 a fait le choix depuis deux ans de mener un Chantier Travail Direction pour donner à voir la réalité du métier et le faire évoluer.

Ajustements de rentrée au CTSD : un manque d'ambition pour la réussite des élèves

Un groupe de travail du CTSD s'est réuni le 30 août pour examiner les situations de carte scolaire de rentrée des écoles.

Notons au passage, que depuis le 07.07.18 les directrices et directeurs d'école sont censés être en congés mais que l'administration s'appuie sur les chiffres recueillis pendant l'été ce qui officialise tout leur travail invisible !

Nous avions en février soulevé le problème de la dotation intégralement absorbée par les mesures d'allègement en CP et CE1 d'Education Prioritaire et insuffisante pour répondre à toutes les situations démographiques comme aux besoins qualitatifs : remplacements, RASED...
Le SNUipp-FSU 13 a fait valoir des situations de carte scolaire, parfois déjà évoquées en CTSD ou CDEN, et a exprimé son désaccord sur la méthode de travail de ces ajustements. En effet, faute de moyens, les quelques mesures sont provisoires : classes accueillantes de secteur * (CAS) décidées pendant le groupe de travail ou après vérification des effectifs le jour de la rentrée. Ces classes seront occupées par des brigades, ce qui va encore gréver les possibilités de remplacement.

De plus l'administration raisonne à présent en capacités d'accueil maximales des écoles et non plus en termes de seuils. Cela se fait systématiquement au détriment d'éventuelles ouvertures et pèse particulièrement sur les écoles de REP et REP+.

Sur Marseille, une fois encore, la question du manque de locaux reste déterminante et conduit encore à une augmentation des moyennes d'effectifs des écoles, notamment en REP et REP+.

La liste des mesures est disponible sur notre site.

*classes accueillantes de secteur : classe provisoire sans incidence sur la décharge, la situation sera réexaminée lors du CTSD de février 2019.

Se syndiquer, c'est plus qu'utile…

SNUipp FSU 13

U. F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

Se rassembler pour mieux agir

Construire les mobilisations rassemblant le plus grand nombre dans notre profession et au-delà...
Agir pour reconstruire l'Ecole, pour améliorer nos conditions de travail et nos salaires et imposer des choix solidaires pour les droits sociaux.
Au SNUIpp-FSU, nous tentons de construire un syndicat différent, qui bouge avec la société.
Un syndicalisme de terrain, ouvert, qui fonde son activité sur la participation du plus grand nombre... et donc de chacun !

Un acte militant déterminant pour toute la profession, pour toute l'Ecole

Si le SNUipp-FSU, grâce au vote de la profession, est le premier syndicat dans les écoles du département et du pays, c'est le nombre de ses adhérents qui fait sa force face à l'administration et au gouvernement !
Se syndiquer, c'est peser, à travers des propositions, sur tous les choix plutôt que les subir !
Les cotisations de chacun sont le seul moyen de financement des actions et des publications du SNUipp-FSU et par là même le garant de sa totale indépendance !

Les délégués du personnel du SNUipp-FSU agissent au quotidien pour défendre et soutenir l'ensemble des collègues.
Leur action sera d'autant plus efficace que les militants et les syndiqués seront plus nombreux à leur apporter leur soutien...
Et puis, pour chacun, pour tous, c'est aussi un moyen de se sentir moins seul face à l'administration dans une profession difficile, dans une société où l'individualisme prime si souvent sur la solidarité !

POUR TOUS : 66% DE LA COTISATION DEDUITE DES IMPÔTS OU REMBOURSEE EN CRÉDIT D'IMPÔTS

Pour la 1ère adhésion : la cotisation à 50% !

Pratique : Je me syndique en ligne sur le site http://13.snuipp.fr

Bulletin d'adhésion 2018/2019

SNUipp 13
FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE

La cotisation à 34%

Les cotisations 2018-2019 donneront lieu à un reçu pour la déclaration des revenus de 2018. Il vous sera adressé en février ou mars 2019 et vous permettra d'obtenir une réduction d'impôts de 66% du montant de votre cotisation.

NOM : .....
NOM de jeune fille : .....
Prénom : .....
Tél. : .....
Date de naissance : .....
Sexe : M F

Adresse : .....
.....
Code postal ..... Ville .....
e-mail (personnel) : .....
Ecole : .....
e-mail (école) : .....

☐ Adj. Mat. ☐ Adj. Elem. ☐ Dir. .....cl. ☐ Autre (préciser) ..... **Echelon :** .....

Temps partiel ? ☐ OUI ☐ NON **Quotité** ..... % **Nomination** ☐ à titre DEF. ☐ à titre PROV.

Catégorie professionnelle
☐ PE ☐ PE HorsClasse ☐ PE Cl Exc ☐ Instit. ☐ Instit. spé. ☐ PEGC ☐ PEGC HCl
☐ PEGC Cl Exc ☐ Etudiant ☐ PFSE ☐ Retraité(e) ☐ AADE /AVS

Montant de la cotisation : ..... euros

☐ **par Chèque** ☐ **par virement** ☐ **en espèces**
☐ **par prélèvement fractionné** *(sans frais, étalé sur l'année scolaire -envoyer un RIB)*

☐ **C'est ma première adhésion au SNUipp, je bénéficie de 50% de réduction (avec un montant minimum de 96 euros)**

PE	Ech	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	euros	72	96	120	144	170	181	193	206	221	238	255
PE hors classe	Ech	1	2	3	4	5	6	7				
	euros	217	233	248	271	287	303					
PE classe Exc	Ech	1	2	3	4	5	6	7				
	euros	260	280	300	320	338	352	370				
Instituteur	Ech	7	8	9	10	11						
	euros	155	162	170	182	200						
PEGC hors classe	Ech	1	2	3	4	5	6					
	euros	177	186	197	210	238	255					
PEGC Cl. Excep.	Ech	1	2	3	4	5						
	euros	237	256	269	286	302						

Débuts de carrière : M1 : 32 euros **PFSE :** 72 euros **T1 :** 96 euros **T2 et T3 :** 120 euros
Directeurs : **- de 9 classes :** +5 euros **9 classes et + :** +10 euros
Directeur établissement spécialisé : +40 euros
PE SEGPA : +20 euros **PE spécialisé :** +10 euros
Retraités : Indice < 500: 101 euros 500 <Indice> 566 : 111 euros Indice > 566 : 121 euros
Dispo, congé parental : 96 euros **AVS/AADE/AESH/M1 :** 32 euros
Temps partiel : proportionnel au temps partiel (cotisation x taux) : 96 euros minimum

Je me syndique à la section des Bouches-du-Rhône du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC, afin de contribuer
- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,
- au développement du service public d'Education,
- au maintien de l'unité de la profession grâce à un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique, dans la Fédération Syndicale Unitaire.

Je demande à la Section des Bouches-du-Rhône du SNU-ipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles ses élus ont accès à l'occasion des Commissions Paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/1/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès, en m'adressant à la Section des Bouches-du-Rhône du SNU-ipp, 2 square Cantini 13006 Marseille.

Le..... Signature :

Une rentrée sous l'autoritarisme du ministre

Les décisions unilatérales prises pour l'année scolaire qui débute font du ministre Blanquer un chantre d'une conception réactionnaire de l'école et des méthodes autoritaires du gouvernement auquel il appartient.

Ajustements des programmes

Des ajustements des programmes 2015 entrent en vigueur à la rentrée 2018. Le 12 juillet, la FSU, avec une très large majorité des organisations du Conseil Supérieur de l'Éducation, a quitté la salle dénonçant à la fois la méthode qui consiste à modifier des programmes pendant les vacances scolaires, comme les contenus qui sonnent le retour des programmes de 2008 rejetés par la communauté éducative.

Consacrés aux seuls fondamentaux « lire, écrire, compter, respecter autrui », ces ajustements remettent en cause l'esprit des programmes de 2016. Une autre logique s'impose ainsi, délaissant une démarche pédagogique intégratrice au profit d'enseignements segmentés fondés sur l'entraînement de procédures à automatiser, comme en particulier en EMC où il est préconisé de « délivrer » la morale par un enseignement magistral directif.

Des repères annuels produits par la DGESCO sont à venir remettant en cause la progressivité des apprentissages au sein des cycles.

Déjà, quatre notes très prescriptives étaient parues au BO en avril 2018 sur l'enseignement de la lecture, la grammaire et le vocabulaire, le calcul et la résolution de problèmes, avec une conception mécaniste des apprentissages, ainsi que le « petit livre orange » supposé servir de référence à l'enseignement de la lecture au CP. En promouvant une méthode syllabique stricte ou en prônant le recours indispensable à un manuel, il ignore ce qui fait consensus aujourd'hui dans la recherche et ne répond pas à l'enjeu concernant la compréhension. L'apport des neurosciences est instrumentalisé pour servir une politique éducative à grands renforts de communication, appuyée sur une partie de l'opinion conservatrice sans répondre aux enjeux de la réussite de tous.

Le SNUipp-FSU appelle les enseignant-e-s à continuer à inscrire leurs pratiques en usant de leur liberté pédagogique afin d'adapter les apprentissages aux besoins des élèves.

CP et CE1 à 12 en REP et REP+

La poursuite du dédoublement des CP en REP et des CE1 en REP+ est insuffisamment budgétée. Cette mesure entraîne la suppression de postes de PDMQDC, une carence dans le remplacement, le maintien de la restriction des RASED et des fermetures de classes ou des non ouvertures avec pour conséquence d'augmenter les effectifs.

Faute de moyens, l'appellation « CP à 12 » est déjà caduque. Dans le département, nombre de classes dites dédoublées le seront plutôt avec 14 ou 15 élèves. Le manque de locaux entraîne la suppression de salles d'informatique, de bibliothèque, de salles des maîtres... et contraint les enseignants à des organisations pédagogiques par défaut. Si ce dispositif semble satisfaire les collègues qui y sont impliqué-e-s, son coût dans le fonctionnement de l'école risque fort de devenir disproportionné.

Et si l'éducation prioritaire a toujours été un laboratoire d'idées, les choix pédagogiques doivent rester à l'initiative des équipes enseignantes. Elles ne devront pas faire l'objet de prescriptions ou d'injonctions de la part de l'administration, à l'image d'ordres ministériels.

Évaluations

Trois évaluations standardisées sont prévues : à l'entrée du CP et du CE1 (fin septembre et début octobre) et mi CP (février/mars 2019).

Uniquement consacrées au français et aux mathématiques, ces évaluations dessaisissent les enseignants du travail d'élaboration d'outils au service de la conception d'enseignements adaptés à leurs élèves et au contexte de leur classe.

Une procédure chronophage : les réponses de chaque élève seront saisies en ligne. Leur interprétation se fera de manière automatisée par un logiciel dédié dépossédant les équipes du travail d'analyse. Un kit de communication est destiné aux directions d'école pour présenter le dispositif aux familles.

Ce dispositif, qui rappelle les évaluations nationales de CE1 et CM2, tant décriées et si peu regrettées (Blanquer n'y était pas étranger), entretient la confusion sur les objectifs des évaluations (pilotage ou aide aux apprentissages ?) et comporte le risque d'une mise en concurrence des écoles. Cela peut engendrer un bachotage préjudiciable aux élèves, comme cela a pu être observé dans les pays anglo-saxons.

Animations pédagogiques

Le ministre impose que les 18 heures d'animations pédagogiques soient consacrées exclusivement au français et aux mathématiques, dans un contexte de repli généralisé de la formation continue.

Au cycle 2, l'accent est particulièrement mis sur la lecture (code, fluidité, compréhension) tandis que l'effort porte sur l'étude de la langue (grammaire, orthographe, vocabulaire) en cycle 3.

Les préconisations pour la maternelle, supposées s'inscrire dans la continuité des Assises de mars 2018, sont plus floues. D'autant que les enseignant-e-s de maternelle pourront être convié-e-s aux formations à destination du CP.

Le SNUipp-FSU dénonce la réduction du champ des animations pédagogiques qui doivent continuer à répondre aux besoins des équipes pédagogiques et proposer des animations ambitieuses dans tous les domaines pour permettre aux élèves d'acquérir des compétences diverses.

Redoublement

Un décret, rejeté par le CSE en décembre 2017, mais paru au BO en février 2018 assouplit le cadre du redoublement.
Il conserve un caractère exceptionnel mais il n'est plus restreint à la seule situation qui permettait de « pallier une période importante de rupture des apprentissages scolaires », il s'applique plus généralement en cas de « difficultés importantes d'apprentissage », à l'échelle de l'année scolaire.
En l'absence de mesures préventives d'ampleur (baisse des effectifs, scolarisation précoce, formation initiale et continue à la gestion de l'hétérogénéité, reconstruction des RASED, généralisation du « plus de maîtres que de classes », dispositifs d'aide dans la classe sur temps scolaire), cet assouplissement n'apporte aucune réponse durable à la problématique de la grande difficulté scolaire.

Elections professionnelles
Pourquoi voter du 29/11 au 06/12 ?

Voter en masse montre votre attachement au paritarisme, au fait que les règles et opérations qui vont impacter votre carrière et vos conditions d'exercice vont être débattues avec vos représentant-es et non décidées unilatéralement par l'administration.

Elire vos représentants permet :
• que votre dossier soit porté et suivi dans toutes les instances
• de garantir le respect des règles de promotion, de mouvement, d'ouvertures de classes !
• d'assurer l'équité de traitement entre tous les personnels

Ne pas voter, c'est laisser le champ libre à l'administration pour traiter les situations comme elle l'entend : au « mérite » ou selon d'autres critères tout aussi opaques !

Pourquoi voter SNUipp-FSU et FSU ?

Voter SNUipp-FSU c'est :
• Voter pour l'organisation majoritaire au niveau départemental comme national, ayant des représentant-es locaux dans tout le département
• Avoir une information générale comme spécifique qui couvre vos préoccupations quotidiennes : carrière, métier...
• La réponse rapide à toutes vos questions au quotidien : téléphone, mail, Facebook...
• Agir pour des effectifs réduits dans toutes les classes, des salaires à la hauteur, un service de médecine de prévention...
• La garantie de l'équité et de la transparence par une information rapide donnée à chacun-e à chaque étape : comptes-rendus de groupes de travail et d'instances, parution de chaque projet mouvement transmis par l'administration...

Voter FSU, c'est exiger :
• La revalorisation salariale !
• La défense des pensions
• Une Fonction Publique forte, ayant les moyens de remplir ses missions

Du 29/11 au 06/12

Je vote SNUipp-FSU

SNUipp FSU 13

et je vote FSU

U. F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

Expéditeur : INFO Hebdo

SNUipp-FSU13 - 2, Square Cantini 13006 Marseille
Bulletin hebdomadaire de la section des Bouches-du-Rhône
Imprimerie CCI 9 avenue Paul Héroult 13015 Marseille
CPPAP 0420 S 07295 ISSN 07638086
Dépot légal : 30/04/2020
Directeur de Publication : Christophe DORÉ
N° 701 du 5 septembre 2018
Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU13. Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en nous adressant un courrier.

ASSURANCE SCOLAIRE
MATERNELLE / ÉLÉMENTAIRE

La responsabilité civile ne couvre pas tout !
L'Assurance Scolaire MAE protège intégralement vos élèves.

ENGAGEMENT N°3 : PROTÉGER CHAQUE MINUTE DE LA VIE DES ENFANTS

Une idée encore trop répandue laisse penser que la Responsabilité Civile suffit à protéger les enfants. C'est faux ! Elle les protège s'ils causent des dommages mais jamais lorsqu'ils sont victimes d'un accident.

L'Assurance Scolaire MAE protège intégralement vos élèves. Et c'est aussi une garantie pour vous, enseignants, dont la responsabilité peut parfois être engagée lorsqu'un accident survient et que votre élève n'est pas correctement assuré.

Créée en 1932 par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE s'engage pour que chaque famille puisse faire face de manière égale aux conséquences d'un accident.

Recommandée par la fcpe

Tous nos engagements sur **mae.fr**

La mae Depuis 1932
MON PREMIER ASSUREUR

MAE des Bouches-du-Rhône • 02 32 83 60 13 • Le Méditerranée - 8 square Cantini - 13006 MARSEILLE • mae13@mae.fr

0645 - Crédit photo : Yannick Saillet • Mutuelle MAE, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité - SIREN 510 278 442 - 62 rue Louis Blanquet - CS 91833 - 76044 ROUEN CEDEX